

**Nomenclature Générale des actes professionnels – Module
Perfectionnement**

Validité du programme : annuelle

Version janvier 2024

CONTEXTE ET BESOINS

La Convention Nationale des Infirmières et le code de la sécurité sociale imposent aux infirmières libérales des règles de facturation scrupuleuses, notifiées dans la Nomenclature Générale des actes Professionnels.

Il est important de connaître les démarches administratives nécessaires préalables à la facturation des actes en exercice libéral, d'appliquer les protocoles thérapeutiques relatifs aux soins infirmiers et notamment ceux inscrits au chapitre 1 de la nomenclature : les soins courants.

En outre, l'exercice infirmier nécessite une planification et une organisation des soins rigoureuse, les actes doivent être tracés dans un dossier de soins afin de permettre la continuité des soins.

Pour finir, les infirmiers doivent appliquer les modalités de facturation de la nomenclature notamment les règles de cumul d'actes autorisés l'utilisation des majorations (MCI, MAU, MIE), la facturation des actes de soins courants et de soins spécialisés tels que les perfusions.

Les avenants 6 et 8 de la Convention nationale des infirmiers et infirmières libérales ont mis en évidence de nouvelles modalités dans la prise en charge des patients (BSI, soins post - opératoire, accompagnement médicamenteux...). L'avenant 9 signé le 18 novembre 2022 notifie pour les infirmières, les modalités des nouveaux actes relatifs à la télésanté, aux aides à la modernisation et l'informatisation, et également à la vaccination.

Dans un contexte marqué par l'inflation, l'avenant 10 a été signé afin de soutenir les infirmiers libéraux. On retrouve la dernière étape du déploiement du BSI, avec la facturation au forfait étendue à l'ensemble des patients dépendants, ainsi qu'à la valorisation du tarif des indemnités forfaitaires de déplacements « IFD » et « IFI » de 10%.

La formation, sur une journée en présentiel ou en classe virtuelle, permet aux infirmiers libéraux de s'approprier toutes les caractéristiques des libellés de la NGAP, de connaître les règles de cumuls d'actes autorisés, de relier la NGAP à leur pratique, de sécuriser leur exercice et leur facturation à partir de **prescriptions médicales** issues de situations professionnelles réelles.

Cette formation d'une journée vous permet de renforcer vos connaissances :

- Le protocole thérapeutique
- La planification et l'organisation des soins
- La traçabilité des soins
- Les actes liés à la perfusion
- Les démarches administratives nécessaires préalables à la facturation
- Les règles de cumuls d'actes autorisés
- Les majorations MAU, MCI, et MIE

La formation permet aux infirmiers libéraux de s'approprier toutes les caractéristiques des libellés de la NGAP, de connaître les règles de cumuls d'actes autorisés, de relier la NGAP à sa pratique, de sécuriser son exercice et sa facturation à partir de **prescriptions médicales** issues de situations professionnelles réelles.

Ce programme s'appuie sur le cahier des charges du thème référencé au FIFPL-Appel à projet Infirmiers 2024 S05-021. La Nomenclature : perfectionnement.

RESULTATS :**PUBLICS CONCERNES** Infirmier Diplômé d'État**PRE REQUIS** Aucun

Ce document est la propriété d'Isis. Toute reproduction ou utilisation sans autorisation est strictement interdite.

DUREES/MODALITES Présentiel ou Classe Virtuelle 7h

DELAIS D'ACCES Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille de la formation

ACCESSIBILITE : Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter : Hélène Courant
helene.courant@isis-infirmiers.com

METHODES PEDAGOGIQUES

L'interactivité est une dominante du programme. Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et actives : cours, exposés d'apports théoriques associant des explications et des démonstrations, débats avec réflexion régulée et partagée, questionnement structuré sur la thématique, exercices, analyse de prescriptions médicales. Évaluation initiale des savoirs (pré test en début de formation), analyse de prescriptions médicales issues de situations professionnelles contextualisées présentées par les apprenants, questionnement par le groupe d'apprenants. Les méthodes pédagogiques seront adaptées à la modalité classe virtuelle le cas échéant.

METHODES D'EVALUATION

Un test de positionnement (pré test) est réalisé en amont de la formation.

L'atteinte des objectifs est vérifiée par l'évaluation sommative des acquisitions (post-test).

Le dispositif d'évaluation global du programme de formation suit le modèle de Kirkpatrick :

- 1^{er} niveau : questionnaire mesurant le niveau de satisfaction des participants
- 2^{ème} niveau : questionnaire mesurant les acquis à la suite de la formation (post test)
- 3^{ème} niveau : questionnaire mesurant l'impact de la formation sur les pratiques (auto-évaluation des compétences)

PROFIL(S) FORMATEUR(S)

Une infirmière libérale conventionnée en exercice ou l'ayant quitté depuis moins de 2 ans, ayant plus de 6 ans d'exercice, et ayant une parfaite connaissance de la NGAP et une expérience en formation d'adultes, formé à la pédagogie spécifique liée à la modalité classe virtuelle.

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation permettent de

- De s'approprier toutes les caractéristiques des libellés de la NGAP,
- De connaître les règles de cumuls d'actes autorisés,
- De relier la NGAP à sa pratique,
- De sécuriser son exercice et sa facturation

Objectifs spécifiques :

- Comprendre l'intérêt des protocoles thérapeutiques
- S'approprier la planification et l'organisation des soins
- Établir une traçabilité des soins pertinente
- Maîtriser les actes de soins liés à la perfusion
- Suivre les démarches administratives nécessaires préalables à la facturation
- Respecter les règles de cumuls d'actes autorisés
- Appliquer les majorations MAU, MCI et MIE avec discernement
- S'approprier les nouvelles cotations au regard des nouvelles compétences infirmières

Compétences visées

- L'infirmière comprend les caractéristiques des libellés de la NGAP
- L'infirmière connaît les règles de cumuls d'actes autorisés
- L'infirmière fait les liens entre la NGAP et sa pratique
- L'infirmière applique les règles de la NGAP et sécurise ainsi son exercice libéral et sa facturation

PROGRAMME

Des exercices issus de prescriptions médicales seront proposés pour illustrer le contenu théorique. Vous pourrez également demander des conseils sur des ordonnances médicales.

1 ^{ère} demi-journée – Durée = 3h	2 ^{ème} demi-journée – Durée = 4h
<p>Introduction et présentation du programme</p> <p>Test de positionnement</p> <p>Démarches administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le cadre administratif – La convention nationale et les avenants – Les règles conventionnelles face à la facturation – Le principe des clés et des coefficients <p>Planification et organisation des soins</p> <ul style="list-style-type: none"> – La qualité et la sécurité des soins – Obligation de continuité des soins <p>NGAP : les majorations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conditions d’application de la MAU (article 23) – Conditions d’application de la MCI (article 23) – Conditions d’application de la MIE <p>Les cumuls d’actes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le principe des actes multiples au cours de la même séance (article 11) – Le cumul des actes liés à la dépendance (AMX) notamment la prescription vaccinale – Les soins de pratique courante (chapitre I, articles de 1 à 13) – Les soins spécialisés (chapitre II, articles 1 à 7) 	<p>Les soins liés à la perfusion</p> <p>Les soins spécialisés (chapitre II, articles 1 à 7)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les perfusions (chapitre II, article 3 et 4) <p>Les protocoles thérapeutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nécessité de la précision des prescriptions (prescription qualitative et quantitative) – Quid des protocoles et recommandation au regard de la NGAP <p>La traçabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le dossier de soins infirmiers – Le secret professionnel – La RGPD – La messagerie sécurisée <p>Bilan et post test</p>